



BONNE rentrée à tous !

Les enseignants de l'école sont heureux d'accueillir votre (vos) enfant (s) et vous souhaitent une bonne rentrée à tous.

Horaires de l'école :

- ☞ **ouverture des locaux scolaires** : 8 h 35 le matin 8h50 mercredi et 13 h 35 l'après-midi
- ☞ **heures de cours** : 8 h 45 à 12 h 00 le matin 9h à 12h le mercredi
13 h 45 à 15 h 30 l'après-midi ; 16h30 le mardi

Pendant ces horaires, l'enfant reste sous la responsabilité des enseignants .

En dehors de ces horaires l'enfant est sous la responsabilité soit :

- ☞ **de ses parents** (que l'enfant parte seul ou accompagné de l'école, en vélo , à pied ou en voiture)
- ☞ **du transporteur scolaire**
- ☞ **de la garderie** (service municipal)

En conséquence, si l'enfant ne va pas à la garderie ou à la cantine ou ne prend pas le car, il est alors, dès sa sortie de l'école (12 h 00 ou 15h30/16 h 30), sous la responsabilité des ses parents.

Entrées et sorties: Pour des raisons de sécurité et pour faciliter la surveillance, les entrées et sorties se feront exclusivement par le portail gris situé dans le chemin.

Fréquentation: L'école est obligatoire à partir de 6 ans. L'enfant doit fréquenter régulièrement l'école et respecter les horaires des cours cités ci-dessus.

Après chaque absence, l'enfant apportera un **mot des parents** précisant le **motif de l'absence**.

Sortie pendant le temps scolaire :

Les parents désirants prendre en charge leur enfant pendant le temps scolaire (Rendez-vous chez le médecin, l'orthophoniste etc..) devront nous signer une décharge de sortie.

Relations parents enseignants: Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison).

Matériel: Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Les livres de bibliothèque doivent également faire l'objet de soins très attentifs.

Parasites: Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Il existe désormais des produits très efficaces.

Pensez aux petites formalités administratives mais qui ont leur importance:

A rapporter le plus rapidement possible :

- ☞ **Fiche de renseignements**
- ☞ **Assurances scolaires**



Assurances scolaires

Dans le cadre des activités obligatoires et gratuites (fixées par les programmes scolaires) l'assurance scolaire n'est pas exigée.

L'assurance scolaire est **obligatoire** dans le cadre des activités facultatives:

- ☞ pour lesquelles une participation financière est demandée
- ☞ incluant le déjeuner ou dépassant les horaires habituels
- ☞ incluant une ou des nuitées

L'assurance scolaire est **obligatoire**, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (**assurance responsabilité civile**) que pour ceux qu'il pourrait subir (**assurance individuelle accidents corporels**).

Veillez à ce que **ces deux termes** figurent bien sur votre attestation
Les enfants ne possédant pas l'assurance complète ne participeront pas aux activités facultatives.

La directrice S. JORIS



A conserver dans le cahier de liaison : Année scolaire 2016/ 2017

Vacances de :		Dates des vacances scolaires 2016/ 2017
Toussaint		Du mercredi 19 octobre (après la classe) au jeudi 3 novembre 2016 (matin)
Noël		Du vendredi 16 décembre 2016 (après la classe) au mardi 3 janvier 2017 (matin)
Hiver		Du vendredi 10 février (après la classe) au lundi 27 février 2017 (matin)
Printemps		Du vendredi 7 avril (après la classe) au lundi 24 avril 2017 (matin)
Vacances d'été		vendredi 8 juillet 2017 (après la classe)